

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1248

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Herouin-Léautey, Mme Rouaux, M. Courbon, M. Proença et Mme Hadizadeh

à l'amendement n° 49 de M. Caron

APRÈS L'ARTICLE 16

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la première phrase, substituer au mot :

« six »

le mot :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Socialistes et apparentés souhaite renforcer le niveau d'information du Parlement autour des enjeux relatifs à la chaîne de télévision TV5 Monde, outil stratégique de promotion de la langue française. Ainsi, il demande la réalisation d'un rapport qui sera rendu dans un délai de sept mois.

En effet, le constat est que de façon générale (hors lors de la période de l'examen du projet de loi de finances), il n'existe que peu d'informations relatives au fonctionnement et à la gouvernance de la société

TV5 Monde - dont la structure très particulière liée à la présence de différents gouvernements bailleurs de fond la rend difficile à décrypter. Par conséquent, cet amendement vise à y remédier.